



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2009
Français
Original : anglais

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1858 (2008) par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 décembre 2009 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés au sujet de l'application de ladite résolution. Il concerne les principaux événements survenus au Burundi et l'application du mandat du BINUB depuis mon rapport du 22 mai 2009 (S/2009/270), et confirme également les conclusions et recommandations de la mission d'évaluation des besoins en matière électorale réalisée en juillet.

II. Principaux événements

A. Processus de paix

2. Au cours de la période considérée, le processus de paix a sensiblement progressé, même s'il reste encore certaines tâches à accomplir et des problèmes à régler. À la fin mai, le Gouvernement a adopté plusieurs décrets portant nomination de 24 dirigeants des Forces nationales de libération (FNL) à divers postes de l'administration, notamment des postes d'ambassadeur et de gouverneur, comme prévu dans la Déclaration du 4 septembre 2008 adoptée lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs. Ainsi, le Président des FNL, Agathon Rwasa, a été nommé Directeur général de l'Institut national de sécurité sociale et l'ancien secrétaire général des FNL a été nommé Conseiller principal au cabinet militaire du Président. Toutefois, sur les 33 postes attribués aux FNL, neuf restent à pourvoir.

3. Le 31 mai, le mandat du Facilitateur sud-africain, Charles Nqakula, a pris fin. En conséquence, les dernières tâches à accomplir dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants des FNL ont été confiées au Gouvernement. La plupart des 650 éléments de l'équipe spéciale de l'Union africaine se sont retirés. Une centaine d'éléments du Groupe de protection rapprochée restera au Burundi jusqu'au 31 décembre 2009 pour continuer d'assurer



la protection de certains des principaux dirigeants des FNL. La protection des dirigeants des FNL devrait ensuite être assurée par l'unité mixte FNL-Gouvernement. Le mécanisme qui succédera au facilitateur, à savoir le Partenariat pour la paix au Burundi (PPB), a été mis en place le 27 mai afin de suivre l'évolution du processus de paix, et notamment de contribuer à transformer les FNL en un parti politique pleinement intégré aux institutions civiles et de sécurité, tout en tenant les dirigeants régionaux informés de la situation. Le Partenariat a aussi pour rôle de mobiliser les États de la région et, plus largement, l'ensemble de la communauté internationale et de proposer des mesures correctrices en cas de problème. Il est présidé par l'Ambassadeur Dumisani Kumalo d'Afrique du Sud et composé des représentants du Directoire politique, du secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du BINUB qui en assure également le secrétariat. Les entités participantes, y compris le Directoire politique, continuent parallèlement à s'acquitter de leurs mandats respectifs.

4. La première réunion du Partenariat pour la paix au Burundi présidée par l'Ambassadeur Kumalo s'est tenue le 13 juillet à Bujumbura afin de faire le point des progrès réalisés au sujet de l'accréditation des FNL en tant que parti politique ainsi que de l'intégration de 3 500 ex-combattants des FNL dans l'armée et la police nationales et leur formation. Dans son communiqué, le Partenariat a exhorté les parties à pourvoir les neuf postes vacants alloués aux FNL et à accélérer la démobilisation des 5 000 ex-combattants du Parti pour la libération du peuple hutu (Palipehutu)-FNL ainsi que désengagement des 11 000 adultes associés à l'ex-mouvement rebelle. Le communiqué demande également la libération des membres du Palipehutu-FNL encore prisonniers. Le PPB devrait se réunir à nouveau fin novembre afin d'étudier la question de la poursuite des activités à expiration de son mandat en décembre 2009.

B. Évolution de la situation politique

5. Au cours de la période considérée, la vie politique au Burundi a été dominée par les événements en rapport avec les élections présidentielle, législatives et locales prévues en 2010. La Commission électorale nationale indépendante est opérationnelle et le cadre législatif est en place.

6. Le 29 mai, les partenaires internationaux ont mis en place un double mécanisme de coordination de l'assistance internationale pour les élections, à savoir un comité stratégique consultatif présidé par mon Représentant et chargé de définir les lignes directrices de l'assistance internationale ainsi que d'encourager un échange de vues et d'informations entre les parties prenantes nationales et internationales afin de permettre le bon déroulement du processus électoral et une commission technique de coordination présidée par le Directeur de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), chargée de coordonner l'assistance technique, logistique et financière par l'intermédiaire de la Commission électorale nationale indépendante et de superviser la gestion du fonds créé par le PNUD. Ces deux organismes se réunissent régulièrement depuis juillet.

7. Dans une lettre du 11 mai 2009, le Président Pierre Nkurunziza a demandé à l'ONU d'appuyer le processus électoral. Afin de donner suite à cette demande, j'ai chargé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques d'envoyer au Burundi une mission d'évaluation des besoins. Cette mission, qui s'est rendue dans le pays

du 6 au 14 juillet et a travaillé en liaison étroite avec le BINUB, a tenu des consultations avec nombre de parties prenantes burundaises et internationales, en particulier la Commission électorale nationale indépendante, des législateurs, des représentants des partis politiques et de la société civile ainsi que des dirigeants religieux et des membres de la communauté des donateurs et de la communauté diplomatique afin d'évaluer l'état de préparation des élections de façon à formuler des recommandations au sujet de l'assistance que l'ONU devrait fournir.

8. La mission a considéré que la situation existante permettait dans l'ensemble d'organiser des élections crédibles. L'un des principaux indicateurs en était que la Commission électorale nationale indépendante bénéficiait de la confiance du Gouvernement, de l'ensemble des dirigeants des partis politiques et de la société civile, et était considérée comme impartiale et indépendante. Néanmoins, compte tenu de ses besoins, la mission a recommandé la mise en place d'un programme de soutien électoral qui lui permettrait de bénéficier d'un savoir-faire technique et d'un appui pour la planification et la réalisation de diverses activités électorales. Le programme serait administré par le Bureau du PNUD au Burundi en étroite coordination avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et financé par le fonds multidonateurs susmentionné. L'assistance fournie aurait pour objectif d'assurer la pérennité des activités de la Commission, un transfert de savoir-faire et l'appropriation par le pays.

9. Afin de répondre aux préoccupations en matière de sécurité dont ont fait état la plupart de ses interlocuteurs, la mission a recommandé que la Commission électorale nationale indépendante mette en place, en coordination avec les ministères concernés, une cellule chargée de la conseiller au sujet des questions de sécurité liées aux élections. Elle a également recommandé de continuer à appuyer parallèlement les efforts du Gouvernement face aux problèmes qu'il est essentiel de résoudre pour assurer la stabilité à long terme du pays, notamment la réintégration des rapatriés et des ex-combattants, la lutte contre l'extrême pauvreté et la poursuite de l'amélioration des conditions de sécurité ainsi que de la situation en matière de droits de l'homme, de justice et de gouvernance.

10. La mission d'évaluation a également recommandé, compte tenu des besoins logistiques de la Commission électorale nationale indépendante, du calendrier serré des élections et de l'ampleur des tâches encore à mener à bien, que le BINUB soit prêt à fournir à la Commission, si celle-ci lui en fait la demande, un appui logistique précis au moment des phases essentielles du processus électoral, tel que le transport du matériel dans les zones isolées. En conséquence, elle a recommandé de renforcer les moyens de transport et les moyens aériens du Bureau. J'ai fait part au Président du Conseil de sécurité dans ma lettre du 3 septembre des conclusions et recommandations de la mission.

11. La Commission électorale nationale indépendante a commencé ses activités, notamment la préparation du budget électoral, en coopération avec l'ONU. Les préparatifs de la campagne nationale d'éducation civique, lancée par le Président Nkurunziza le 4 septembre, ont fortement avancé et les activités se poursuivent dans tout le pays. Toujours le 4 septembre, le Ministre de l'intérieur a annoncé la création d'un service électoral au sein de son Ministère. Les partis d'opposition ont craint d'y voir un risque d'ingérence politique dans l'action de la Commission, ce qui a conduit le Ministre à réaffirmer publiquement que la Commission resterait chargée de

l'organisation des élections. Le 5 novembre, la Commission a nommé les membres des 17 commissions électorales provinciales indépendantes.

12. Le 18 septembre, le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale et le Directeur de pays du PNUD ont signé un descriptif de projet précisant les aspects prioritaires du processus électoral qui nécessitent un appui international. Le descriptif a été préparé en étroite consultation avec les partenaires nationaux et internationaux concernés. Le Gouvernement s'est engagé à contribuer à hauteur de 6,1 millions de dollars au financement des élections, sur un budget estimatif total de 43,7 millions. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins, le descriptif prévoit la création d'un fonds multidevises administré par le PNUD pour les contributions des donateurs qui doivent permettre de couvrir le solde de 37,6 millions de dollars. À ce jour, environ 16,4 millions de dollars de contributions ont été annoncés, mais seulement environ 2,7 millions ont été effectivement versés. Sans une très sensible augmentation des financements, cette situation pourrait gêner les préparatifs des élections prévues en 2010.

13. Au cours de sa session ordinaire, le Parlement a adopté 12 projets de loi, en particulier celui portant création de la Commission nationale Terres et autres biens et la loi relative à la lutte contre les armes légères et de petits calibres. Au cours d'une session extraordinaire, il a adopté cinq autres lois, notamment la loi portant révision du Code électoral promulguée le 19 septembre 2009. La Commission électorale s'est félicitée de l'adoption de ce texte, qui reflète le consensus réalisé au sujet d'un certain nombre de questions controversées, en particulier l'ordre des différents scrutins (communal, présidentiel, législatif, sénatorial et collinaire), l'utilisation de bulletins de vote multiples et le montant de la caution à verser pour l'élection présidentielle. Le consensus a été obtenu à la suite d'un long débat entre les partis politiques représentés au Parlement. Tout au long de ce processus, la Commission stratégique consultative a soutenu, avec l'aide du BINUB, l'idée d'une révision globale du code électoral.

14. Le 8 juin, le Ministre de l'intérieur a accordé le statut de parti politique au Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), ce qui a porté à 43 le nombre de partis politiques enregistrés. Également pendant la période à l'examen, l'Union pour le progrès national (UPRONA) a achevé son processus de réunification à l'occasion de la tenue d'un congrès national qui a élu ses nouveaux dirigeants.

15. Bien que le processus de paix se déroule relativement bien, certaines tensions sont devenues apparentes au sein des FNL. Le 28 août, un groupe d'anciens membres de haut rang a été exclu du parti par le Président Agathon Rwasa. Les membres ainsi exclus ont organisé, le 4 octobre à Bujumbura, un « congrès extraordinaire » afin d'élire de nouveaux dirigeants, déclarant que le mandat de trois ans pour lequel M. Rwasa avait été élu avait expiré en 2007. Le « congrès » a décidé de relever M. Rwasa de ses fonctions de Président des FNL. M. Rwasa, de même que les partis d'opposition, ont vivement condamné la tenue du « congrès », accusant le Conseil national pour la défense et la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) au pouvoir d'essayer de susciter des dissensions au sein des FNL et de les affaiblir en prévision des élections de 2010. M. Rwasa a également accusé le parti au pouvoir et le mouvement jeunes affiliés d'essayer d'intimider les membres des FNL, notamment en procédant à des arrestations et à des accusations. Au cours d'une conférence de presse tenue le 20 octobre, le

Ministre de l'intérieur a pris ses distances par rapport aux conclusions du « congrès extraordinaire », et reconnu M. Rwasa en tant que dirigeant légitime des FNL.

16. Les partis d'opposition ont continué de faire état de tentatives d'intimidation par le CNDD-FDD et de restrictions à la liberté d'assemblée imposées par les autorités locales dans tout le pays. Ils ont également accusé la Radio télévision nationale du Burundi de partialité et ont critiqué la couverture déséquilibrée des médias en faveur des activités du CNDD-FDD et au détriment de celles des partis d'opposition. En septembre, des groupes de la société civile ont lancé un appel à une collaboration plus étroite avec les médias afin de promouvoir la transparence et l'accès du public à l'information au cours de la période électorale, et de décourager la fraude électorale. Le 3 octobre, plusieurs organisations de journalistes et de professionnels des médias ont créé, avec l'appui du BINUB, l'Union des journalistes burundais dont l'objectif est de protéger et de promouvoir la liberté de la presse, notamment en révélant les violations des droits des journalistes.

17. Le 7 octobre, le Gouvernement a créé par décret le Forum permanent pour le dialogue entre partis politiques agréés, avec pour objectif de renforcer le système de partis politiques et d'encourager le dialogue sur les questions d'intérêt national.

18. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, s'est rendu au Burundi les 19 et 20 octobre afin de discuter avec des parties prenantes nationales et internationales de la situation dans le pays, et notamment des préparatifs des élections de 2010. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, qui s'était rendu au Burundi le 3 novembre dans le cadre d'une mission visant à faire le point de la situation dans la région des Grands Lacs, a étudié les opérations du BINUB et les efforts de l'ONU en matière d'intégration stratégique et de programmes.

C. La situation en matière de sécurité

19. La situation en matière de sécurité au Burundi est restée stable pendant la période considérée, en particulier dans les provinces du nord-ouest en raison du retrait progressif d'éléments des FNL à partir des sites de regroupement et de regroupement dans ces régions, et des progrès sensibles du processus de désarmement et de démobilisation. Toutefois, on a constaté une augmentation inquiétante de la criminalité en général dans tout le pays, en particulier de la violence armée, et une tendance à la hausse des agressions dans les logements, des vols à main armée, des assassinats et des embuscades ainsi que de la violence sexuelle.

20. L'insécurité persistante peut être attribuée, d'une manière générale, à plusieurs facteurs, notamment l'existence d'un grand nombre d'armes légères, les conflits au sujet de la terre et des possibilités limitées de réintégration socioéconomique des soldats démobilisés et des ex-combattants ainsi que des rapatriés, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables.

21. Le Burundi reste en phase de sécurité III. L'enquête menée par les autorités nationales au sujet des attentats à la grenade contre le personnel des Nations Unies en juillet 2008 n'a pas progressé au cours de la période considérée. Les manifestations non autorisées, pour l'essentiel pacifiques, d'individus se prétendant être d'anciens employés de l'Opération des Nations Unies au Burundi, qui cherchent à obtenir une indemnisation ou à être à nouveau employés, se sont poursuivies tout

au long de la période. Au cours d'une de ces manifestations, le 9 novembre, des pierres ont été lancées contre un véhicule des Nations Unies, brisant une vitre et blessant un membre du personnel recruté au plan national.

D. Les aspects régionaux

22. Le 7 juillet, le Burundi est officiellement devenu membre de l'Union douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est composée de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, de l'Ouganda et du Kenya, et a adopté son tarif extérieur commun. Cette adhésion s'est traduite par l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en lieu et place de la taxe sur les transactions. D'autres réformes sont en cours afin d'aider le Burundi à profiter plus pleinement de ce partenariat régional.

23. À la suite de rapports dans les médias faisant état de la présence d'éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) au Burundi, le BINUB et la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) ont constitué une équipe commune qui s'est réunie les 24 et 25 août à Bujumbura afin d'examiner cette question. L'équipe a rencontré une grande diversité d'interlocuteurs, notamment des services de sécurité burundais, et a conclu qu'il n'y avait pas d'éléments de preuve concrets de la présence armée de membres des FDLR au Burundi.

24. Les 5 et 6 novembre, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a organisé à Bujumbura, avec l'appui de la Banque africaine de développement une table ronde afin de faire le point des problèmes dans la région des Grands Lacs et d'engager un dialogue en vue de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour mettre en œuvre le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Les participants à la table ronde se sont engagés à continuer de porter un appui politique, logistique et financier à la Conférence.

III. Activités liées à la Commission de consolidation de la paix

25. La Commission de consolidation de la paix a continué de suivre de près la situation au Burundi. Le 29 juin, l'Ambassadeur Peter Maurer, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été élu Président de la formation Burundi de la Commission en remplacement de l'Ambassadeur Anders Lidén, Représentant permanent de la Suède auprès de l'ONU à New York.

26. Le 29 juillet, le Gouvernement a présenté son troisième rapport biennuel sur l'application du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi qui décrit les principaux obstacles à surmonter et contient un ensemble de recommandations tenant compte des préoccupations des diverses parties prenantes. La Commission de consolidation de la paix a accueilli ce rapport avec satisfaction et réaffirmé sa détermination à appuyer les élections prévues en 2010, ainsi qu'à mener à bien le processus de réintégration à long terme des ex-combattants, des soldats démobilisés, des rapatriés, des personnes déplacées et d'autres groupes touchés par la guerre. Elle a émis toute une série de nouvelles recommandations en précisant les défis à relever en matière de consolidation de la paix, notamment la réintégration des ex-combattants, la création de conditions permettant la tenue d'élections libres, équitables, crédibles et pacifiques, la lutte contre les violations des droits de l'homme

et la réduction des forts taux de chômage et de pauvreté. Les 10 et 11 novembre, le Président de la formation Burundi s'est rendu dans le pays afin de faire le point de l'application de ces recommandations, ainsi que de l'élaboration de la stratégie nationale de réintégration socioéconomique des populations touchées par le conflit et d'identifier les besoins concernant l'assistance internationale au processus électoral.

27. Le Forum politique, organe suprême du Groupe de coordination des partenaires, coordonne désormais plus efficacement l'assistance internationale à la consolidation de la paix et au développement. Coprésidé par le Gouvernement et le BINUB, il constitue un élément clef de la surveillance des progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre du Cadre stratégique, et est devenu l'interlocuteur de la formation Burundi de la Commission. Par le dialogue avec le Gouvernement, il veille à ce qu'il doit donné suite aux recommandations de la Commission, notamment s'agissant des conditions pour la tenue des élections de 2010.

IV. Défis en matière de consolidation de la paix

A. Gouvernance

28. Au cours de la période considérée, le BINUB a continué de fournir un appui aux institutions démocratiques et de gouvernance, notamment pour la finalisation du projet de Cadres de dialogue financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, le lancement du programme de réforme de l'administration et le renforcement des principales commissions parlementaires. En particulier, il a appuyé la troisième et dernière phase du projet de Cadres de dialogue, qui a rassemblé des parlementaires et des représentants de partis politiques, de la société civile et des médias dans des forums régionaux destinés à évaluer le déroulement du projet et son impact.

29. Le 20 août, le Ministère du service civil a lancé l'élaboration du Programme général de réforme de l'administration publique comme prévu dans le document de stratégie adopté en mars. Cette réforme devrait être menée à bien en mai 2010. Un sous-groupe, coprésidé par le Ministère du service civil et le BINUB, a été créé au sein du Groupe des partenaires de la coordination afin de coordonner l'appui international.

30. Le BINUB a continué d'appuyer le renforcement de l'administration du Parlement en permettant notamment aux principales commissions parlementaires, en particulier la Commission de la justice et des droits de l'homme et la Commission des finances, d'avoir plus facilement accès à la législation et à la réglementation existantes, grâce à la création d'une base de données qui devrait être opérationnelle en juin 2010.

31. Dans le cadre du projet de renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUB a aidé le Gouvernement à équiper quatre nouvelles brigades régionales spécialisées de police, qui sont venues s'ajouter aux quatre brigades existantes. Cette initiative a en outre contribué à accroître l'efficacité du Tribunal spécial anticorruption qui a traité 106 affaires depuis le début d'année contre 83 en 2008. Globalement, depuis l'adoption en 2006 d'une législation anticorruption et la mise en place en 2007 des mécanismes institutionnels appropriés, 319 affaires ont été portées devant les tribunaux, dont 232 ont été jugées. Le Ministère chargé de la bonne gouvernance élabore une politique globale de lutte contre la corruption destinée à favoriser les synergies entre les différents acteurs concernés. Le 26 octobre, l'Ambassadeur du

Burundi au Kenya et l'ancien Ambassadeur du Burundi en Italie ont été arrêtés et inculpés de détournement de fonds.

32. Au cours de la période considérée, le BINUB a continué d'aider le Ministère de l'intérieur à améliorer la fourniture de services publics au niveau local grâce à la construction ou à la remise en état de bureaux et au développement des moyens des services d'état civil. Entre juillet et septembre, 14 des 19 bureaux communaux qui devaient être construits ou remis en état avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix ont été officiellement remis aux autorités locales. En outre, des ateliers d'information au sujet du processus de décentralisation et de sensibilisation ont été organisés dans tout le pays.

B. Réforme du secteur de la sécurité

33. Au cours de la période considérée, le BINUB a continué d'appuyer la réforme de l'armée, de la police et des services de renseignements. À la fin octobre, deux des six projets, à savoir ceux concernant le désarmement des civils et le Service national de renseignement (SNR), ont été menés à bien avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. Les quatre autres projets devraient être terminés d'ici la fin de l'année.

34. Le 3 juin, avec l'aide du BINUB et l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le Service national de renseignement a ouvert ses locaux et une partie des cellules de détention au public afin d'essayer de modifier son image et la perception de la population à son égard. Toujours en juin, le SNR a officiellement signé son code d'éthique, élaboré en collaboration avec le BINUB. Afin de professionnaliser davantage le SNR, le BINUB a organisé, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, une formation en matière de procédure, portant notamment sur la législation et les droits de l'homme, à l'intention des cadres supérieurs du SNR. Des formations comparables ont été organisées en septembre pour les autres membres du personnel et le programme s'est terminé en octobre. En outre, le BINUB a contribué à renforcer les moyens de contrôle civils en fournissant des ordinateurs à la Commission parlementaire sur la sécurité et la défense.

35. Le BINUB a continué d'assurer à l'intention des personnels de police une formation à la lutte contre la violence sexiste, à l'éthique professionnelle et au rôle des femmes dans la police, ainsi qu'à l'intégration des ex-combattants des FNL dans la police. Il a également continué, avec des partenaires internationaux, de renforcer les capacités de la Police nationale burundaise, notamment à assurer la sécurité lors du processus électoral. En outre, 24 687 membres de l'armée nationale, sur un effectif total estimé à 29 000 hommes, ont suivi une formation, appuyée par le Fonds pour la consolidation de la paix, au respect du code de conduite, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au VIH/sida.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

36. Des progrès sensibles ont été enregistrés pour ce qui est du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants des FNL. Le 16 juin, la Banque mondiale a approuvé un don de 15 millions de dollars à l'appui de la démobilisation des ex-combattants des groupes signataires de l'Accord global de cessez-le-feu de 2006 ainsi que des groupes qui n'avaient pas signé l'Accord. Par la suite, l'équipe technique

de coordination a traité les cas de 4 950 ex-combattants des FNL et de 1 556 dissidents des FNL au centre de démobilisation de Giteca. L'Union africaine a assumé la responsabilité de la surveillance du processus et de la communication de rapport au Directoire politique. L'Union africaine, le BINUB et la Banque mondiale continuent d'appuyer le processus en vue de sa réalisation complète. Aux fins de la coordination, un centre commun d'opération, présidé par l'équipe de coordination technique, qui est composée de représentants du Gouvernement, des FNL, de l'Union africaine et du BINUB et appuyé par la Banque mondiale a été créé. Les programmes de démobilisation des ex-combattants devraient être lancés en mars 2010, une fois terminé le programme de versements échelonnés d'indemnités de retour.

37. Le dernier centre de regroupement ainsi que le centre de démobilisation de Gitega ont été officiellement fermés les 10 et 15 août, respectivement. Par ailleurs, le Gouvernement a commencé à verser aux ex-combattants la deuxième tranche de l'indemnité de retour dans leur communauté. Le 17 août, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est réjoui de la réussite du programme de démobilisation et a félicité les parties au processus de paix de la volonté politique manifestée. Il a également lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle continue d'appuyer les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation nationale et fournisse une aide à l'intégration socioéconomique des ex-combattants.

38. La fourniture d'une assistance à environ 11 000 adultes précédemment associés aux combattants des FNL s'est poursuivie dans les zones de regroupement avec l'appui du BINUB et un financement de 2 millions de dollars du fonds d'urgence du PNUD. La première phase du processus a pris fin le 19 août : 9 138 hommes et 1 048 femmes ont reçu des kits pour leur retour, ainsi que le premier versement de l'indemnité d'aide au retour et ont été ramenés dans leur communauté. Elle avait été conçue de façon à tenir compte de la situation particulière des femmes, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui prévoit, notamment, la possibilité pour les femmes d'ouvrir sans frais un compte auprès d'une institution de microfinancement de façon à réintégrer plus facilement leur communauté. Le processus a pris fin le 27 octobre, avec le versement de la deuxième tranche de l'indemnité d'aide au retour. Afin de faciliter la réinsertion dans les communautés des provinces où se trouvent le plus grand nombre d'adultes associés avec les FNL, le PNUD a mis en place, en coordination avec le Gouvernement et des partenaires internationaux, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix, un service communautaire de reconstruction, afin d'offrir aux populations vulnérables des possibilités d'emploi dans la reconstruction des infrastructures communautaires telles que routes, ponts, écoles, centres de santé, logements, et dans d'autres activités, telles qu'assainissement et plantation d'arbres, destinées à répondre à d'autres besoins.

39. Le BINUB et le PNUD ont également continué d'aider le Gouvernement à finaliser la stratégie nationale de réintégration qui doit permettre d'offrir durablement des incitations économiques aux ex-combattants et aux adultes précédemment associés avec des groupes armés, aux personnes déplacées, aux rapatriés et à d'autres groupes vulnérables en mettant l'accent sur l'éducation civique, la cohésion sociale et la réconciliation au niveau communautaire. Compte tenu de la lenteur des progrès au sujet de questions essentielles telles que les conflits fonciers et la réconciliation nationale, et de l'insécurité persistante au niveau national comme au niveau régional, la réintégration des combattants démobilisés est

indispensable et contribuera à consolider les avancées réalisées jusqu'à présent en matière de sécurité et de stabilité.

D. Armes légères

40. Le Gouvernement et l'ONU ont continué d'appliquer le Protocole de Nairobi de 2004 pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique. Le 28 août, le Parlement a adopté une loi prévoyant un délai de deux mois pendant lequel les civils pouvaient remettre volontairement aux autorités les armes détenues illégalement. La Commission nationale pour le désarmement des civils et la lutte contre la prolifération des armes légères a continué de recueillir des armes et a engagé au cours des deux dernières semaines d'octobre la dernière phase de la campagne de désarmement volontaire, à l'issue de laquelle la possession illégale d'armes sera punie conformément à la loi. Ce programme coïncide avec l'arrivée à terme du projet d'appui au désarmement volontaire des civils financé au titre du Fonds pour la consolidation de la paix.

41. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a détruit plus de 800 armes légères et de petit calibre et environ 114 000 munitions avec l'aide du BINUB et du PNUD et un financement des États-Unis et de la Suisse. En septembre, le BINUB et le PNUD ont terminé la remise en état de deux armureries de la police à Bujumbura Mairie et ont continué d'aider les forces de défense et de sécurité à développer leurs capacités de marquage, de traçage, de stockage et de destruction d'armes. Les officiers de l'armée ont suivi une formation à la gestion de la base de données nationale des armes militaires, et une formation similaire est en cours pour les personnels de la police nationale.

E. Droits de l'homme

42. La situation en matière de droits de l'homme, y compris l'impunité des auteurs de violation, reste très préoccupante. Au cours de la période considérée, le BINUB a constaté une augmentation des restrictions des droits civils et politiques, notamment de la violence ciblée et des intimidations par les autorités. Les droits à la liberté d'expression, d'association et d'assemblée ont été systématiquement niés aux partis d'opposition et aux organisations de la société civile. Le BINUB a reçu des rapports au sujet de membres de la branche jeune du CNDD-FDD au pouvoir, le « Imbonerakure », qui participeraient à des patrouilles au niveau communautaire, assureraient la sécurité des locaux et accompagneraient des représentants officiels du Gouvernement et de la police lors des arrestations, et ce avec l'accord présumé des autorités. En outre, les cas de justice populaire ont augmenté en raison, notamment, du peu d'efficacité du système judiciaire et de la Police nationale burundaise.

43. En septembre et en octobre, une Commission interministérielle spéciale a révisé le projet de loi relatif à la création de la commission nationale indépendante des droits de l'homme afin de l'aligner davantage sur les normes internationales. La version actuelle du projet de loi est préoccupante étant donné qu'elle confie au pouvoir exécutif le pouvoir de nommer les membres de la Commission sans examen parlementaire. Le projet de loi n'a toujours pas été examiné en Conseil des ministres.

44. L'assassinat, au cours de la période considérée, du Vice-Président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME) est très préoccupant, aussi bien pour la population du Burundi que

pour la communauté internationale. Outre la commission d'enquête de la police et celle de la justice, une troisième commission a été créée le 2 octobre. À ce jour, six personnes ont été arrêtées et l'enquête se poursuit.

45. Le BINUB a continué de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Il a notamment assuré une formation à l'intention du personnel de l'armée ainsi que des membres des services de police et de renseignements et des forums hebdomadaires pour les journalistes et pour des représentants d'organisations professionnelles et de la société civile. Le Gouvernement a organisé du 25 au 27 août, avec l'appui du BINUB, un séminaire en vue d'élaborer une stratégie et une politique nationales en matière d'éducation aux droits de l'homme. Le BINUB a également appuyé la préparation des rapports à soumettre par le Gouvernement au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

F. Justice transitionnelle

46. Des consultations au niveau national au sujet des mécanismes de justice transitionnelle ont débuté le 14 juillet avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, marquant la première étape en vue de la mise en place de mécanismes conformes aux Accords d'Arusha de 2000 et à la résolution 1606 (2005) du Conseil de sécurité. Le processus est dirigé par le Comité directeur tripartite composé de représentants du Gouvernement, de la société civile et de l'ONU. Au 6 novembre, des consultations avaient été organisées dans 13 des 17 provinces avec une participation moyenne de 80 %. Les dernières consultations restantes devraient avoir lieu d'ici fin décembre et le rapport devrait être finalisé en mars 2010. Le BINUB a poursuivi sa campagne de sensibilisation du public aux questions liées à la justice transitionnelle. Par ailleurs, l'ONU et le Gouvernement ont convenu de reporter les consultations au sujet des modalités et du calendrier de mise en place d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial, et de ne les organiser qu'une fois terminées les consultations nationales sur les mécanismes de justice transitionnelle.

G. Réforme du secteur de la justice

47. Peu de progrès ont été réalisés pour ce qui est de la consolidation de l'état de droit, et notamment du renforcement du secteur de la justice et du système pénitentiaire, y compris de l'indépendance et des moyens du pouvoir judiciaire. Le BINUB a continué de recevoir des allégations d'ingérence politique dans les décisions de justice, y compris des menaces de transfert de magistrats s'occupant d'affaires sensibles. Contrairement à ce qui est prévu par la loi, les juges et des procureurs ne sont pas recrutés par concours, et le Ministère de la justice continue de procéder à des nominations sans consulter le Conseil supérieur de la magistrature.

48. Le BINUB a continué d'aider le Gouvernement à renforcer le secteur de la justice et le système pénitentiaire. Quatre cours sur les procédures des tribunaux ont été organisés à l'intention de greffiers et d'autres personnels des tribunaux, portant à 240 le nombre total des personnes ainsi formées en 2009. Le BINUB a également appuyé les efforts du Gouvernement visant à refondre les greffes et la tenue des dossiers des tribunaux, à élaborer une stratégie nationale de formation et à traduire le nouveau Code

pénal en kirundi, qui est la langue nationale. Face à la surpopulation carcérale et des cellules de détention, le BINUB a aidé les autorités à mettre en œuvre un projet de rénovation de sept prisons et à élaborer une stratégie pénitentiaire nationale. Près de deux tiers des détenus au Burundi sont en détention provisoire ou n'ont pas été inculpés.

H. Protection de l'enfance

49. La totalité des 626 enfants associés à des groupes armés ont été libérés et ont retrouvé leur famille. Leur réintégration au sein de leur communauté a débuté en septembre : 84 enfants ont repris le chemin de l'école et les autres se verront offrir la possibilité de suivre une formation professionnelle de leur choix ou d'entreprendre des activités rémunérées. Le programme sera financé par la Banque mondiale.

50. De graves violations des droits des enfants continuent toutefois d'être signalées, et les auteurs de ces violations restent impunis. La prévalence des violences sexuelles contre les enfants est extrêmement préoccupante. Les enfants continuent d'être incarcérés dans les mêmes prisons que les adultes et des rapports continuent de faire état d'enfants victimes d'actes criminels.

51. Conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil, le BINUB, l'UNICEF et d'autres membres de l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les graves violations des droits des enfants ont poursuivi leurs activités de renforcement des capacités en vue de mettre fin à l'impunité des auteurs de ces violations notamment des viols, mutilations et détentions illégales. Elle a également continué de promouvoir la réintégration à long terme des enfants dans les communautés.

I. Médias

52. Au cours de la période considérée, le BINUB a poursuivi, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO) et les partenaires nationaux, ses activités visant à accroître les capacités des professionnels des médias. Des stages de formation aux compétences de base des journalistes ont été organisés, de même que des conférences sur la réglementation applicable aux médias, la justice transitionnelle, l'égalité des sexes, l'éthique en journalisme et le rôle des médias dans le processus électoral.

53. Le 19 juin, le Président Nkurunziza a créé le prix du « Journaliste de l'année » visant à favoriser le professionnalisme et a demandé aux journalistes de respecter la législation relative à la presse et l'éthique du journalisme, quelle que soit leur appartenance politique.

J. Situation des femmes

54. En prévision des élections de 2010, le BINUB fournit un appui pour la prise en compte de la situation spécifique des femmes, de façon à assurer une participation égale des femmes, des hommes et des groupes vulnérables en tant que candidats, électeurs et agents électoraux. En collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, il aide la Commission électorale nationale indépendante et le réseau d'organisations féminines à élaborer un programme de

renforcement des capacités qui prévoit la formation de 51 formateurs ainsi que la préparation d'un guide pratique et d'autres matériels de formation pour les candidates. La violence sexiste reste très préoccupante, et le BINUB a continué d'aider le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale à long terme de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

K. Situation humanitaire

55. L'insécurité alimentaire reste préoccupante en dépit de l'augmentation de la production alimentaire. Le Ministère de l'agriculture et les organismes des Nations Unies ont indiqué que certaines provinces (Bubanza, Bururi, Cankuzo, Kayanza, Kirundo, Makamba, Rutana et Ruyigi) pourraient connaître une forte pénurie alimentaire en raison des inondations, de la sécheresse, des conflits au sujet des terres, de l'afflux de population (rapatriée), d'épidémies et des perturbations du marché.

56. Au cours de la période considérée, le rapatriement des réfugiés burundais s'est poursuivi et, au 31 octobre, 31 562 réfugiés étaient revenus : 29 021 de la République-Unie de Tanzanie et 2 541 d'autres pays voisins, portant à plus de 500 000 le nombre total de réfugiés rentrés au Burundi depuis mars 2002. Toutefois, il reste encore environ 35 000 réfugiés dans le camp de Mtabila en République-Unie de Tanzanie qui a officiellement fermé le 30 septembre. Le 21 août, la Commission tripartite composée de représentants du Burundi, du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et de la République-Unie de Tanzanie, s'est réunie à Bujumbura afin d'examiner la situation de ces réfugiés. Les participants ont observé que le rythme de retour était très lent en raison des préoccupations des réfugiés burundais, qui concernaient davantage leur réintégration socioéconomique que la situation en matière de sécurité. La Commission tripartite a également souhaité que les efforts visant à encourager les retours volontaires de ces réfugiés se poursuivent jusqu'à la fin de l'année.

57. À la suite de la décision conjointe du HCR et du Gouvernement burundais de regrouper un certain nombre de camps de façon à rationaliser les activités de protection et d'assistance, les réfugiés, y compris les Banyamulenge congolais du camp de Gihinga, ont été encouragés à rejoindre le camp de Bwagiriza dans la province de Ruyigi. La majorité a cependant déclaré préférer retourner chez eux. Bien que le HCR le leur ait déconseillé, un grand nombre a essayé de retourner en République démocratique du Congo. Toutefois, le 8 octobre, ils ont été contraints de revenir dans le camp après avoir constaté que la frontière avec la République démocratique du Congo était fermée. Une réunion tripartite devrait avoir lieu avant la fin de l'année afin de déterminer les paramètres du retour en République démocratique du Congo une fois que les conditions le permettront.

L. Situation socioéconomique

58. En juillet, le Fonds monétaire international (FMI) a terminé le deuxième examen des performances économiques du Burundi dans le cadre d'un programme appuyé par un prêt de trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Le FMI a félicité le Gouvernement burundais de la façon avec laquelle il a mis en œuvre le programme et a annoncé le décaissement d'un montant supplémentaire de 10,2 millions de dollars, ce qui porte le montant total des décaissements au titre du programme à 30,7 millions de dollars. Lors du deuxième

examen, les prévisions de croissance du Burundi pour 2009 ont été ramenées à 3,2 % en raison de l'impact de la crise financière mondiale, qui a particulièrement touché les exportations de café du pays.

59. En août, le Gouvernement a présenté au Parlement pour adoption le collectif budgétaire pour 2009 qui prévoit une baisse des recettes de 7,5 % et une augmentation des dépenses de 2,5 %, conformément au résultat de l'examen réalisé par le FMI. L'écart entre les recettes et les dépenses sera comblé par des fonds de l'Union européenne et par des réductions ponctuelles du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Les dépenses d'investissement ont été revues à la baisse de 13 % par rapport au budget initial, alors que les dépenses de fonctionnement des ministères augmentent de 8 %.

60. Le 30 septembre, le Président Nkurunziza a pris un décret relatif aux augmentations de traitement et à la révision des barèmes des fonctionnaires. Ce décret faisait suite à des grèves récurrentes des fonctionnaires qui demandaient une augmentation de leurs traitements. Au cours de sa session extraordinaire, le Parlement a adopté la loi relative au statut des agents de santé, formalisant ainsi le résultat des négociations entre les autorités et les syndicats du secteur de la santé. Toutefois, ces derniers ont continué d'appeler à la grève, considérant que la nouvelle loi ne répondait pas à leurs revendications.

61. En prévision de l'examen de la stratégie actuelle de réduction de la pauvreté, et pour faciliter la transition entre une économie d'après conflit et une économie productive, le Gouvernement burundais, avec l'appui de la Banque mondiale, a organisé à Paris, les 26 et 27 octobre, la première réunion du groupe consultatif destiné à aider le pays à attirer les investissements dans des secteurs qui contribuent au développement économique et à une croissance équitable, comme l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et le tourisme. Le BINUB a apporté un soutien actif à la Banque mondiale et au Gouvernement avant et pendant cette réunion.

62. Dans l'intervalle, et en attendant la finalisation de la stratégie nationale de réintégration socioéconomique des populations touchées par le conflit, l'ONU, sous la direction de mon Représentant, a pris la tête d'un projet pilote intégré de promotion du redressement communautaire dans les provinces les plus durement touchées par la guerre, en particulier Bujumbura Rural, Bubanza et Cibitoke, qui doit permettre d'offrir des possibilités socioéconomiques aux ex-combattants et aux membres d'autres groupes vulnérables qui, ainsi, ne seront pas tentés de rejoindre des gangs ou des groupes armés en prévision des élections.

V. Observations

63. Au cours de la période considérée, les FNL, qui étaient le dernier mouvement rebelle, ont déposé les armes et se sont transformées en parti politique, assurant ainsi en grande partie la conclusion de la dernière phase du processus de paix. Bien qu'il reste encore quelques tâches à accomplir et que de nouveaux défis sont apparus, dans l'ensemble les progrès réalisés laissent bien augurer de l'avenir du Burundi. À cet égard, je souhaite exprimer ma gratitude à l'Initiative régionale, à la Mission de facilitation sud-africaine et au Partenariat pour la paix au Burundi, notamment au Directoire politique et à l'Union africaine pour leur rôle. L'appui et l'engagement énergique des partenaires régionaux et internationaux contribueront de façon déterminante à pérenniser ces résultats.

64. Je félicite le Gouvernement burundais et les partis politiques d'avoir su s'élever au-dessus de leurs différences et engager le dialogue. Je me félicite de la décision du Gouvernement de mettre en place un cadre juridique pour le Forum permanent pour le dialogue qui, une fois opérationnel, pourrait être un nouveau lieu de dialogue politique en vue de régler toute différence qui pourrait apparaître avant, pendant et après le processus électoral.

65. Il incombe au premier chef au Gouvernement et à ses partenaires nationaux de créer des conditions qui permettent le bon déroulement des élections. À cet égard, l'affirmation plusieurs fois répétée par le Président Nkurunziza que ces élections seront libres, équitables et pacifiques est encourageante. Les dirigeants politiques devraient être félicités d'avoir adopté un code électoral qui a recueilli un large consensus. J'exhorte le Gouvernement et les partis politiques à poursuivre leurs efforts pour préserver l'indépendance et la crédibilité de la Commission électorale nationale indépendante.

66. Les rapports faisant état de limitations à la liberté d'assemblée et d'expression des partis d'opposition imposées par les autorités locales sont préoccupants. Cela est également le cas des rapports d'activités militantes de groupes de jeunes qui seraient associés à certains partis politiques et qui suscitent la peur et la crainte. Je demande au Gouvernement et aux dirigeants politiques de rester vigilants et de prendre toute mesure nécessaire pour y mettre fin.

67. Je reste gravement préoccupé par les violations des droits de l'homme et le climat d'impunité qui prévaut, notamment le fait qu'aucune suite n'a été donnée à un certain nombre de crimes graves. À cet égard, une conclusion rapide et juste de l'affaire concernant le meurtre du Vice-Président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques représenterait un pas important dans la bonne direction.

68. Je souhaite encourager le Gouvernement à persévérer dans ses efforts de lutte contre la corruption. Je l'encourage également à poursuivre les réformes structurelles destinées à améliorer la gouvernance politique, économique et administrative.

69. La décision du Gouvernement de revoir le projet de loi relatif à la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme afin de se conformer aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) est encourageante. Je lance à nouveau un appel pour la création d'une commission indépendante et crédible qui respecte pleinement ces Principes. À cet égard, j'aimerais insister sur l'importance d'un processus transparent, et sous contrôle parlementaire, de nomination des membres de la Commission. Le BINUB reste prêt à appuyer la Commission ainsi que d'autres institutions démocratiques créées récemment, ce qui renforcera la capacité des Burundais à consolider la paix et à promouvoir l'état de droit.

70. S'agissant de la justice transitionnelle, je souhaite remercier le Gouvernement du rôle constructif joué en tant que partenaire au sein du Comité directeur tripartite chargé de superviser les consultations nationales concernant la création de deux institutions, à savoir une commission vérité et réconciliation et un tribunal spécial. La transparence avec laquelle se sont déroulées ces consultations, ouvertes à tous, contribuera à la crédibilité et à la légitimité des résultats auxquels elles aboutiront. À cet égard, l'ONU se tient prête à reprendre, au moment voulu, les négociations avec les autorités burundaises en vue de parvenir à un accord sur les questions en suspens concernant leur fonctionnement.

71. En matière de sécurité, bien que le Gouvernement et ses partenaires internationaux aient obtenu des résultats encourageants pour ce qui est de réduire le nombre d'armes légères détenues par la population, la faiblesse des capacités institutionnelles constitue toujours un grave problème. De nouveaux efforts visant à professionnaliser la police et à renforcer le secteur de la justice sont essentiels pour consolider les résultats obtenus.

72. La démobilisation et la réinsertion des ex-combattants des FNL ainsi que le désengagement des adultes et des enfants associés aux FNL sont encourageants. La réintégration socioéconomique à long terme des ex-combattants, des rapatriés et des membres d'autres groupes vulnérables reste difficile. Aucun effort ne doit être épargné pour assurer la réintégration durable de ces groupes afin qu'ils ne deviennent pas une nouvelle source d'insécurité. J'exhorte les partenaires internationaux, et notamment la Commission de la consolidation de la paix, à se tenir prêts à appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration dès que celle-ci aura été finalisée et approuvée par les organes compétents.

73. Il ne peut y avoir de paix, de justice et d'état de droit sans développement. Je me félicite de la réunion à Paris du Groupe consultatif de donateurs appuyée par la Banque mondiale. J'exhorte les partenaires internationaux à continuer de soutenir les efforts faits par le Gouvernement pour atteindre les objectifs énoncés dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement.

74. Je félicite la Commission de la consolidation de la paix pour le partenariat efficace qu'elle a constitué au cours des trois dernières années avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales. Je suis conscient de ses efforts de mobilisation d'un appui international en faveur du processus électoral et de la stratégie nationale de réintégration socioéconomique.

75. Clairement, de nombreux résultats ont été obtenus en un laps de temps réduit, si l'on tient compte de la situation dans laquelle se trouvait le Burundi. La situation actuelle reste cependant fragile. Le BINUB a aidé le Gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités souveraines s'agissant de consolider la paix et de jeter les bases du redressement socioéconomique, notamment en faveur de ceux qui ont été le plus touchés par le conflit. L'année qui vient sera déterminante. Il faut aider le Burundi afin de consolider avant, pendant et après les élections de 2010 les résultats déjà obtenus de façon que le pays puisse continuer d'avancer sur la voie de la réconciliation nationale, et de gouvernance démocratique comme en matière de responsabilisation et de développement.

76. Compte tenu de ce qui précède, je recommande de renouveler pour un an le mandat du BINUB, qui vient à expiration le 31 décembre 2009. Le Gouvernement burundais appuie cette recommandation.

77. J'aimerais conclure en remerciant sincèrement mon Représentant exécutif, Youssef Mahmoud, et l'ensemble du personnel de l'ONU de leur dévouement et de leurs efforts incessants pour permettre à la BINUB de s'acquitter de façon véritablement intégrée de son mandat. Je remercie également les organisations non gouvernementales ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux de leur engagement permanent et de leurs généreuses contributions en faveur du Burundi.